

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05709 Numéro SIREN : 808 572 606 Nom ou dénomination : A.C.M.G.F

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 28905



DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 20 SEP. 2021

28905

SOUS LE N°

IDENTIFICATION

M JAAFAR Mourad

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20151250363131

Pour le compte de :
SASU A.C.M.G.F
2 RUE CAMILLE PELLETAN
94290 Villeneuve-le-Roi

N° SIREN : 808 572 606
Période déclarée : 2019
Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Certifié conforme
et original

[Signature]



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	02 RUE CAMILLE PELLETAN		
Code postal	94290	Ville	VILLENEUVE LE ROI
		Pays	FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit (report du 2033-B)	4 645
---------------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	-------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

 N° 2033-A
 (Applicable à compter du
 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	29 557	8 722	20 835
Immobilisations financières (1)	100		100
TOTAL I (5)	29 657	8 722	20 935
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	413		413
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	2 233		2 233
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	2 646	0	2 646
TOTAL GENERAL (I + II)	32 303	8 722	23 581
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			500
Report à nouveau			-30 360
Résultat de l'exercice			-4 645
TOTAL I			-34 505
3 - DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			12 260
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			45 826
TOTAL III			58 086
TOTAL GENERAL (I + II + III)			23 581



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Immobilisations Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS					
ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport	6 667	12 500	6 667	12 500	
Autres immobilisations corporelles	9 707	7 350		17 057	
Immobilisations financières					
	100			100	
TOTAL rubrique I	16 474	19 850	6 667	29 657	0

II - AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport	4 917	1 863	6 155	625
Autres immobilisations corporelles	6 146	1 951		8 097
TOTAL rubrique II	11 063	3 814	6 155	8 722



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	30 360
Déficits reportables	30 360
Déficits de l'exercice	4 645
TOTAL des déficits restant à reporter	35 005



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel		2
- dont apprentis	0	
- dont handicapés	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		2

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	59 194
TOTAL 1	59 194

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	8 773
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	23 256
TOTAL 3	32 029

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	27 165
--	---------------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	200

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	
	Nom et prénom	JAAFAR MOURAD	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	200	Pourcentage de détention
	Date de naissance	14/07/1975	Pays de naissance
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance
	Numéro, type et nom de voie	03 RUE EDOUARD VAILLANT	
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau
	Code postal	94190	Ville
	Pays	FRANCE	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G
(Applicable à compter du
31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H
(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Thu Jul 16 09:32:10 CEST 2020

SASU A.C.M.G.F

SASU au Capital de 500 Euros

Siège Social : 02, Rue Camille Pelletan

94290 VILLENEUVE LE ROI

RAPPORT DE GESTION

**ETABLI PAR LA GERANCE ET PRESENTE A L'AGO ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2020**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnons, si vous le souhaitez, toutes précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Règles et procédures comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

● Matériel et outillage	4 à 5 ans
● Installation générales	5 à 10 ans
● Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
● Mobilier	5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode première entrée, première sortie. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :

La société A.C.M.G.F, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil le 23 décembre 2014, le siège social est situé au 02 Rue Camille Pelletan – 94290 VILLENEUVE LE ROI, acte déposé au greffe du tribunal de commerce de Créteil en date du 08 décembre 2014 sous le numéro dossier 18618.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 comporte 12 mois.

Le capital est resté inchangé et est de 500 Euros, composé en 200 actions de valeurs identiques de 2.5 Euros chacune.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant

Activité en matière de recherche et de développement :

Néant

Examen des comptes et résultats :

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé, abstraction faite des centimes, sauf pour le résultat de l'exercice, sont les suivantes :

Les produits d'exploitation se sont évalués à	66 156 €
• le chiffre d'affaires pour	59 194 €
• les Autres Produits de Gestion pour	6 962 €
Les charges d'exploitation ont formé un total de	69 897 €
• les Achats de Matières et autres app. pour	8 773 €
• les Autres Charges externes pour	28 206 €
• les Impôts et taxes pour	1 221 €
• les Rémunérations et traitements pour	22 298 €
• les charges sociales pour	5 585 €
• les amortissements pour	3 814 €
Le résultat d'exploitation ressort à	-3 741 €
Le résultat financier composé de pertes financières pour figure au compte de résultat pour	1 € -1 €
Le résultat courant avant impôt, constitué par le résultat d'exploitation sous déduction du résultat financier ressort à	-3 742 €
Le résultat exceptionnel composé de charges exceptionnelles figure au compte de résultat pour	903 € -903 €
Réintégration amortissements et taxes	0 €
Le report de déficit ressort à	0 €
La différence entre les produits et les charges de l'exercice fait ressortir une perte (abstraction faite des centimes) de	-4 645 €

Actifs immobilisés :

Nous estimons, qu'au cours de l'exercice 2020, un investissement supplémentaire de 3 000 est nécessaire pour faire face à une concurrence considérable et cet investissement sera détaillé comme suit :

- Achat supplémentaire d'un matériel de bureau d'occasion, permettant la rénovation de l'outil de travail de l'entreprise.
- Achats de véhicules utilitaires, permettant de suivre les nouvelles tendances de l'activité, en effet, la société a contracté fin 2019 plusieurs marchés nécessitant un déplacement en permanence et fréquent des salariés.

Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont, pour l'essentiel, composées de créances clients et de factures à établir relatives à des chantiers en cours, les créances clients représentent des facturations d'avances concernant des prestations restant à exécuter.

Le niveau significatif de l'en-cours clients à la clôture de l'exercice reflète la bonne tenue de l'activité au cours du dernier trimestre 2019 (en hausse de 10% par rapport au troisième trimestre 2019).

On estime, vu les commandes en cours et les promesses des clients suite à des négociations engagées au cours de l'exercice, une évolution positive de ce poste de 10% au cours de l'exercice d'exploitation à venir.

Dettes d'exploitation :

Les dettes d'exploitation sont essentiellement constituées des dettes envers le personnel et l'administration fiscale et des dettes auprès des fournisseurs d'exploitation (au titre d'achat de diverses matières et fournitures nécessaire pour divers chantiers en cours).

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un Bénéfice de 16 140 €, qui sera affecté de la façon suivante :

Résultat de l'exercice :	-4 645 €
Résultat à répartir :	-4 645 €
Report à imputer sur l'exercice 2020 :	-4 645 €

Les distributions des dividendes pour les associés devraient intervenir au plus tard dans les neuf mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

Conventions réglementées :

A ce jour aucune convention, visées par l'article 56 et suivant de la loi 17/95, n'est constatée au cours de notre exercice clos le 31 décembre 2019.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises en déduction par l'administration fiscale telles qu'énoncées à l'article 39-4 du code Général des Impôts.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

A ce jour aucune convention, visées par l'article 56 et suivant de la loi 17/95, n'est constatée au cours de notre exercice clos le 31 décembre 2019.

Perspectives d'avenir :

Les tendances suivantes sont attendues pour 2020 (hors croissance externe) :

- une croissance de 10% du chiffre d'affaire organique basé sur :
un carnet de commande offrant une bonne visibilité : à fin décembre 2019, le carnet de commandes de SASU A.C.M.G.F offre une visibilité supérieure à 3 mois de chiffre d'affaire. En effet, les négociations pour des nouveaux clients ont été établies pour des petits dossiers rentables et de durée moyenne de 2 mois, dont le premier commencera début janvier, et deux autres vers fin mars.
- une progression des effectifs : pour réaliser la croissance attendue, la société va maintenir une politique d'embauche active de son effectif de production. Durant l'exercice 2019, l'effectif moyen devrait progresser de + 15% pour s'établir à minimum 2 personnes en moyenne durant toute l'année 2020.
- un niveau de tarification stable
- une bonne maîtrise des charges et la société, malgré la croissance attendue, devrait parvenir à maintenir son niveau de rentabilité grâce à la maîtrise de ses charges et à l'effet de levier positif sur la marge brute.

La SASU A.C.M.G.F poursuivra donc son effort d'investissement et de rationalisation de ressources à même de réaliser un chiffre d'affaires suffisant lui permettant de surmonter les difficultés rencontrées au début de l'activité et surtout de renouer avec le profit.

La société effectuera des acquisitions de matériel d'exploitation, qui va nous permettre d'atteindre un chiffre d'affaires, nous permettant de réaliser des résultats positifs.

Nous sommes persuadés que vous voudrez bien approuver les Comptes tels qu'ils vous sont soumis et nous donner quitus pour les travaux de gestion au cours de l'exercice 2019.

Nous vous demandons, également, de bien vouloir approuver les résolutions que nous vous soumettons.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous jugez nécessaires.

Fait à Villeneuve le Roi, le 28 avril 2020.

Mr. JAAFAR Mourad
Président de la Société.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Mourad', with a small dot at the end.

A.C.M.G.F

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 500 €
Siège Social : 02 Rue Camille Pelletan
94290 VILLENEUVE LE ROI

Procès Verbal d'Assemblée Générale Extra-Ordinaire.

L'an deux mille vingt et le 28 avril à 19 heures.

Les associés de la société SASU A.C.M.G.F, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €, se sont réunis au siège social au 02 Rue Camille Pelletan – 94290 VILLENEUVE LE ROI en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- M. JAAFAR Mourad
demeurant au 03 Rue Edouard Vaillant – 94190 VILLENEUVE SAINT
GEORGES
Titulaire de 200 parts sociales

L'assemblée est présidée par M. JAAFAR Mourad.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble la totalité des parts constituant le capital de la société, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions prévues par les statuts de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- le Rapport de gestion établi pour l'exercice d'exploitation 2019 ;
- les comptes sociaux, et annexes de la société pour l'exercice 2019.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport de gestion pour l'année 2019 ;
- approbation des comptes annuels pour l'année 2019 ;
- approbation du compte de résultat et du projet de son affectation.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

« La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport sur les difficultés de gestion et d'exploitation rencontrées durant l'année 2019, et les solutions de gestion à adopter en 2020 pour y remédier, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître. Les associés donnent quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

« La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et donne approbation sur les comptes annuels 2019 et les annexes jointes. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

« La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et donne approbation pour l'affectation du résultat, de -4 645 €, dégagé par l'exercice clôturé, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-4 645 €
Résultat à répartir :	-4 645 €
Report à imputer sur l'exercice 2020 :	-4 645 €

et tel qu'à été proposé par la gérance. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'était à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés présents à l'assemblée.

